

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2015

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF :

Mme POTTIER Chantal qui a donné procuration à Mme GAUTHERON Christiane ; Mme PAGEAUT Annie qui a donné procuration à M. CATINOT Patrick et Mme ROYER Martine qui donné procuration à M. LHUISSIER Louis.

Mme DONIUS Bernadette , absente excusée ;

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte-rendu de la réunion précédente n'a pas été approuvé faute d'avoir été transcrit.

Travaux de voirie 2015

Concernant la réalisation d'un chemin piétonnier sur la RD 24, les accords de subvention au titre du Fonds Cantonal et des amendes de police sont parvenus en mairie. Le maire informe que la participation financière du Conseil Départemental s'élève à 14 105 € donc une participation de 30,09% soit 8 440, 25 € pour le Fonds Cantonal de Développement Territorial et 5 665 € au titre des amendes de police. Le marché de travaux va être lancé. L'ouverture des plis s'effectuera à la date du 01 octobre 2015. Ces derniers devront être réalisés dans de bonnes conditions climatiques. En cas d'intempéries, les travaux seront suspendus. L'interruption sera notifiée par un ordre de service à l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal décide que les plis seront remis sous forme papier et non pas dématérialisés. Les critères ont été définis

M. CATINOT Patrick ; 1^{er} adjoint et président de la commission travaux, suggère de récupérer un livre de bordereau de prix pour connaître le coût des fournitures de voirie.

Forêt communale

M. CATINOT Patrick, 1^{er} adjoint au maire et responsable de la commission bois, donne connaissance au conseil de la destination des coupes inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016. Il rappelle que les travaux délibérés lors de la séance de ce jour, seront réalisés dans une année et demi environ. Les travaux concernent les parcelles n° 4 CHP (délivrance en bloc et sur pied) – parcelles 1-3-5-6-7 (élagage des lisières) et la parcelle 20P (élagage des lisières)

Urbanisme

Au cours de la formation d'instructeur du droit des sols, il a été mis en garde sur la prise d'intérêt illégale sur des dossiers d'urbanisme concernant de près ou de loin le maire. Pour y remédier et éviter tous litiges, il est impératif de déléguer à un conseiller municipal la signature des documents d'urbanisme dans le cadre où ces derniers touchent les intérêts du maire. La délégation de signature revient à Mme GAUTHERON Christiane 2^{ème} adjoint au maire Il est rappelé que la délégation de signature ne concerne que les dossiers visant les intérêts du maire

Etat sur les fonctions d'adjoints

Du fait de l'absence de Mme PAGEAUT Annie 4^{ème} adjoint au maire, la question est à surseoir. Elle sera de nouveau inscrite lors de la prochaine réunion.

Personnel communal

- Mutation de M. HUDELOT Renaud

M. HUDELOT Renaud intégrera par voie de mutation le Conseil Départemental à compter du 1^{er} septembre 2015. Son nouveau poste l'amènera à travailler sur le site de Saint Usage. Le recrutement pour son remplacement sera lancé courant Août 2015

Mme DUBIEF Martine souhaite qu'une réflexion soit menée sur le recrutement du personnel communal . Face à la diminution des dotations, il est important de définir des objectifs en matière de gestion du personnel.

Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2015 . Une spécialisation en fleurissement et espaces verts est souhaitée pour le poste

*** Renouvellement contrat aidé de Mme CORCERET Joëlle**

Le contrat de Mme CORCERET aide maternelle de classe enfantine arrive à échéance le 31 août 2015. Le conseil municipal décide de le reconduire pour une année soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Le

maire informe que la participation de l'Etat dans la prise en charge des contrats dits aidés a diminué. Cette dernière passe de 90% à 75% et la durée hebdomadaire de prise en charge est abaissée à 24 heures contre 26 heures auparavant. Le conseil Municipal charge le maire de procéder au renouvellement de la convention avec l'Etat et d'établir le contrat de travail si rapportant

- Départ de M. BRUANDET Philippe

M. BRUANDET Philippe a rompu le contrat de travail qui le liait à la commune pour intégrer un poste à 35 heures en CDD d'une durée supérieure à 6 mois dans le secteur privé. Le Maire rappelle que M. BRUANDET était employé en contrat aidé à raison de 24 heures par semaine dont 20 heures réservées à l'entretien du terrain de foot.

Après information et concertation avec les communes de Saint Jean de Losne et de Saint Usage, il a été décidé de reprendre un agent pour l'entretien du terrain de foot à raison de 20 heures par semaine. L'entretien du terrain de foot est financé par les trois communes.

Le nouvel agent intégrera ces fonctions à compter du 3 août 2015. Le recrutement s'effectue sur la base d'un contrat aidé d'une durée de 1 an renouvelable une fois à raison de 24 heures par semaine.

Diagnostic accessibilité

Afin de réaliser les diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux (salle des fêtes ; terrain de foot ; groupe scolaire ; mairie et enfin l'église) classés ERP (Etablissement Recevant du Public), plusieurs sociétés ont été contactées. A ce jour, deux entreprises ont répondu mais d'autres propositions commerciales sont attendues. La société APAVE évalue le coût du diagnostic à 1800 € HT et une option à 1200 € HT pour l'aide à la réalisation de l'agenda d'accessibilité. SOCOTEC propose le diagnostic et l'aide à la réalisation de l'agenda pour un coût total de 1 580 € HT

Devant l'urgence du dossier, les agendas doivent parvenir en préfecture pour le 27 septembre au plus tard, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis le moins disant, parmi toutes les propositions reçues.

Voirie communale

- Circulation ancienne route de Seurre

La vitesse excessive sur la rue, malgré des panneaux d'interdiction, suggère la mise en place d'un dispositif permettant de réduire la vitesse et d'empêcher la circulation. Mme DUBIEF Martine suggère que le maire mette en œuvre ses pouvoirs de police pour verbaliser les contrevenants. Le Conseil Municipal décide de la pose d'une barrière sur l'Ancienne Route de Seurre côté LOSNE. Les exploitants agricoles qui cultivent des terres sur l'Ancienne route de Seurre se verront remettre une clé

- Radars pédagogiques

Le Maire présente le devis actualisé de l'entreprise ICARE suite à la rencontre avec le SICECO en charge des travaux d'éclairage public sur la commune. Le SICECO a précisé les modalités de raccordement au réseau électrique des différents radars. La société ICARE propose donc deux radars solaires pour l'entrée de Maison Dieu direction Saint Symphorien et un à LOSNE en arrivant du Pont de la Saône. Les deux autres radars seront raccordés au réseau d'éclairage public de manière constante. Il s'agit de l'entrée de maison Dieu en arrivant de Saint Aubin et le second sis Route de Seurre en arrivant de Pagny le Château. Le coût des travaux de pose et de fourniture des radars s'élève à 9 580 € HT. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis de la société ICARE et à passer commande des radars pédagogiques.

Devis SICECO

- Raccordement des radars

Le devis de travaux d'électrification des radars pédagogiques présente un coût total de 5 477 €. La participation communale sera de 2 335 €. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de raccordement et d'électrification des radars et accepte le devis du SICECO pour un montant de 2 335 €.

- Remplacement du luminaire

La réfection du pont de la Saône a engendré le remplacement des candélabres. Pour respecter l'harmonie des luminaires et dans un souci d'esthétique, il a été demandé au SICECO le remplacement du luminaire sis Quai de l'Europe. La part communale concernant les travaux s'élève à 699 € ; le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement du luminaire quai de l'Europe et d'autoriser le maire à signer le devis s'y rapportant.

Droit de préemption

Le maire fait part des différentes demandes d'intention d'aliéner Elles concernent : une parcelle sise Les Ormes et cadastrée AI n° 278 pour une contenance de 880 m² , un immeuble situé 9 rue de la Petite Levée à Losne et cadastré AD n° 1 et 2 pour une contenance de 14a 48ca, Ainsi qu'un immeuble sis 21 rue du château et appartenant aux consorts MAIROT pour une contenance de 1132m² . Il est décidé que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur les biens référencés ci-dessus.

Dons à la commune

***Don exceptionnel**

M et Mme DESVOIGNES ont fait un don à la commune de 600 €. Le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à son encaissement.

***Monument des Bombardés**

Comme chaque année, la fille de Mme LEBOUCHER a fait un don de 50 € à la commune pour le fleurissement du monument des Bombardés. Le maire est autorisé à procéder à l'encaissement de ladite somme.

RODP gaz naturel

Une redevance pour occupation du domaine public est due par chaque concessionnaire de réseau. Pour 2015, la RODP gaz naturel s'élève à 434.22 €.

Questions divers

DETR 2016

Le maire informe qu'une réflexion est à mener sur les investissements qui seront susceptibles d'être réalisés sur 2016 afin d'inscrire la question à l'ordre du jour du prochain conseil. Les dossiers au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont à adresser en préfecture au plus tard le 15 décembre.

Bilan des Nouvelles Activités Périscolaire

Le maire donne le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue le 9 juillet 2015 à la Communauté de communes. Le coût à charge de la commune pour l'année scolaire 2015/2016 reste inchangé. ; il s'élève à 220 € par enfant participant aux nouvelles activités périscolaire. Il rappelle que la commune perçoit 90 € par enfant scolarisé. Le maire présente les différentes activités proposées. Un courrier sera adressé à la communauté de Communes pour solliciter la permutabilité des ateliers sur l'ensemble des écoles du territoire.

70 élèves de l'école élémentaire et 22 enfants de l'école maternelle fréquentent les NAP. Sur l'ensemble du territoire, se sont 277 enfants de classes maternelles et 549 enfants de classes élémentaires qui participent aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Compte rendu réunion diverses

*Communauté de Communes

Mme BREBANT Laurence informe que la communauté de communes réfléchit sur la mise en place d'un circuit pour l'instruction des demandes de subventions émanant des communes membres.

*Foot

M. Guy AMIOT et M. HUTTE Laurent font le compte rendu de l'assemblée générale du foot. Différents projets sont à l'étude à savoir le remplacement du système d'arrosage et réflexion sur la création d'un terrain synthétique.

Le club se trouve confronté à une carence du règlement des licences et une hausse de 45% des cartons par rapport à la saison 2014/2015. Les lotos organisés par le clubs ne connaissent plus les succès d'antan.

Le Conseil Municipal propose de réunir des différentes associations communales rechercher une cohésion par rapport aux manifestations organisées.

*Handball

M. MACAIRE Didier fait le compte rendu de la réunion du club de handball. Le club regrette le manque d'investissement des parents

Activité libérale

Le maire informe l'ensemble du conseil de l'installation d'une infirmière libérale sur la commune.

Location de terre

le maire informe l'assemblée qu'après renseignements pris auprès de la chambre d'agriculture concernant le litige de la commune avec un fermier, la seule action possible est la reprise du bail à sa date d'expiration, soit en 2018.

Il est suggéré de rechercher le bail d'origine afin de connaître exactement la date de signature. Si le bail initial n'a pas fait l'objet d'un transfert aux héritiers, ce dernier part à l'origine de la demande et s'éteint lors du décès du fermier.

Divers.

M. HUTTE Laurent interpelle sur le stockage de bois le long de la Chaudronne. Un recensement des dépôts de bois sur le domaine public va être entrepris et les propriétaires seront assujettis au paiement de la redevance de stockage du bois.

Marché du dimanche matin

Il est nécessaire de revoir le placement des stands sur la place.

Remerciements

M. le maire fait part des remerciements adressés par l'UNC et concernant le versement de la subvention 2015.

Le maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa participation aux festivités du 14 juillet ainsi que M. FLAGEOLET Johan pour le tir du feu d'artifice

Séance levée à 23h 05

Le maire

L.LHUISSIER